

Le violon

Le violon est l'une des disciplines dont le conservatoire de la Ville du Mans assure l'enseignement. Cette page décrit les conditions d'accès, les cours et les possibilités de pratiques collectives.

Page modifiée le mercredi 22 mars 2023 • Données Ville du Mans

Public



© Ville du Mans

Les cours sont accessibles à partir de 7 ans ou du CE 1, sur examen pour les élèves non-débutants.

Enseignement

L'enseignement du violon est assuré par Estelle Imbert, Anne-Lise Journeaux et Olivier Mingam.

Cours

Les cours sont dispensés au [54, Grande-Rue](#) et au [100, Grande-Rue](#), au Mans. Vous pouvez toucher ou cliquer sur ces adresses pour les situer sur une carte.

Pratiques collectives

Selon son niveau, l'élève peut intégrer les pratiques collectives suivantes.

- Orchestre à cordes débutant,
- orchestre à cordes,
- orchestre symphonique,
- musique de chambre,
- atelier jazz,
- atelier de composition.

